

PORTES OUVERTES 2024

Formulaire pour le remboursement des frais de déplacement

Afin de faciliter le déplacement des visiteurs dans le cadre des journées Portes ouvertes du vendredi 18 octobre 2024 et du samedi 19 octobre 2024, le Collège La Cité remboursera une partie des frais de déplacement des participant(e)s habitant à plus de 100 kilomètres du campus d'Ottawa ou d'Orléans et qui sont admissibles à faire une demande d'admission pour janvier ou septembre 2025.

Compensation pour frais de transport

Si vous êtes plusieurs à partager le même véhicule personnel, une seule personne peut demander le remboursement des frais.

- Déplacement entre 100 et 200 km : maximum de 100 \$ avec preuve d'adresse et de déplacement
- Déplacement de plus de 200 km : maximum de 200 \$ avec preuve d'adresse et de déplacement

Mode de transport	Remboursement	Preuve exigée
Par train ou autobus interurbain (individuel)	Prix du billet aller-retour (tarif étudiant avec carte)	<input type="radio"/> Billet ou reçu
Voiture	Frais de transport à raison de 0,40 \$/km jusqu'à concurrence de 100 \$ ou 200 \$	<input type="radio"/> Reçu original d'achat d'essence (du point de départ) ET <input type="radio"/> Preuve de résidence (permis de conduire, facture d'électricité, etc.)

IMPORTANT :

Pour bénéficier de l'une ou l'autre des offres de remboursement, vous devez absolument vous présenter au kiosque d'accueil à votre arrivée à La Cité, le 18 ou 19 octobre 2024. Vous devez remettre ce formulaire dûment rempli et vos pièces justificatives au préposé pour être admissible au remboursement. Tout remboursement sera effectué par chèque et envoyé par poste suite à l'événement.

Prénom :
Nom :
Adresse courriel :
Téléphone :
Niveau scolaire :
Adresse :
Appartement, chambre, étage :
Ville :
Province :
Code postal :

Pour toute information concernant les modalités de remboursement, communiquez avec nous au numéro sans frais : 1 800 267-2483, option 1, ou par courriel à info@collegelacite.ca.